

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Méry (73)

SEANCE du 20 septembre 2021 A 19H00

Le conseil municipal de la Commune de Méry dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 le lundi 20 septembre 2021 en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 13/09/2021.

PRESENTS : Nathalie FONTAINE, Maire de Méry, Stéphane ROULET, Christian PERRUISSET, Bruno EXERTIER, Annick TORNICELLI, Aurélie VIEIRA adjoints,
Martine BATSALLE, Carole FLENET, Pascale GLOUANNEC, Stéphane LOI, Lisa MICHOT, Odile VALLET, Kévin VILLIOD, François FOURCHES
Yvan BESSON arrive à 19h15

ABSENTS : 4 **PROCURATION :** 1

SECRETAIRES DE SEANCE : Martine BATSALLE, Sophie JANIN-CHUZEL, DGS commune de Méry.

DEBUT DE SÉANCE : 19h00

.....

Madame le MAIRE soumet à l'assemblée la validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 19 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

.....

DELIBERATIONS

Délibération 1: ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DE VOIRIE ET L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU HAMEAU DE FOURNET

Suite à la consultation réalisée du 6 juillet 2021 au 27 juillet 2021 via la plateforme « marchés sécurisés », et les propositions et observations de la commission réunie le 3 août 2021, le conseil municipal décide de conclure le marché suivant après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Lot 1 : réfection de voirie avec le groupement EIFFAGE ROUTE/FONTAINE TP/MAURO pour un montant de : 186 916,65 euros HT soit 224 299,98 euros TTC.

* Lot 2 : électricité basse tension avec le groupement EIFFAGE ROUTE/FONTAINE TP/MAURO pour un montant de 83 712 euros HT soit 100 454,40 euros TTC.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer le marché correspondant.

Délibération 2 : AUTORISATION POUR DONNER LES POUVOIRS A SOPHIE JANIN-CHUZEL, AGENT DE LA COMMUNE, POUR ACCEPTER EN LIGNE LA CONVENTION DU PLAN DE RELANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES » AU BENEFICE DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE MERY.

Le pouvoir d'accepter en ligne la convention du plan de relance « pour un socle numérique dans les écoles primaires » en ligne est donné à l'agent pour instruire et finaliser la demande de subvention. C'est une obligation requise par l'Etat, en l'occurrence le ministère de l'éducation nationale pour poursuivre l'instruction du dossier. Le conseil municipal valide cette autorisation.

Fin du conseil municipal : 19H30